

« Se mettre à la place d'autrui » : la question du point de vue dans le raisonnement pratique

sous la direction de Sandra Laugier et Patrick Savidan.

Le travail de thèse que je présente aujourd'hui représente un effort pour éclairer un aspect du jugement moral qui, à mon avis, ne reçoit pas toujours l'attention qu'il mérite : il s'agit de l'effort d'imagination requis pour juger une scène morale. Imagination précisément de ce que peut représenter cette scène pour les autres individus qui y sont impliqués. L'intuition sous-jacente à cette importance dévolue à l'imagination est simple : le jugement moral naît de situations de pluralité, et cette pluralité de points de vue n'a pas nécessairement vocation à être réduite, ou reprise dans un point de vue unique et englobant. C'est d'ailleurs à la suite de premiers travaux de master sur la place du pluralisme chez Habermas puis Sen que ce questionnement à commencer à prendre forme.

Mais avant d'en arriver à cette thèse sur l'imagination et son rôle dans le jugement moral, avant d'en arriver donc à ce qu'il faut entendre par « se mettre à la place d'autrui », ce travail a eu pour point de départ deux constats sur les jugements moraux :

(a) le premier est la fréquence, dans le langage courant, mais aussi en certains passages particulièrement cruciaux des analyses philosophiques du jugement moral, la fréquence du vocabulaire de la perception, de la perspective et du point de vue. Dans des situations tout à fait ordinaires, on pourra volontiers inviter quelqu'un à « se mettre à la place » de tel ou tel pour mieux juger d'une situation ou comprendre sa « perspective », ou bien l'on tentera d'expliquer un désaccord normatif par le fait que les protagonistes ne partagent pas le « même point de vue » sur l'objet. Des théories philosophiques du raisonnement moral ont pu, également, se présenter comme une recherche du bon point de vue, c'est-à-dire du point de vue qui n'est pas biaisé, pas limité, et qui permet de porter un jugement normatif droit sur une situation donnée.

(b) Le second constat est le fait que bien souvent, les désaccords normatifs ne sont pas tant résolus par un raisonnement déductif que par un effort de description, par une tentative pour « faire voir » à l'interlocuteur des éléments qui lui avaient échappé. Avoir une discussion d'ordre moral avec quelqu'un, c'est bien souvent chercher la bonne manière de décrire une scène : attirer l'attention sur un élément inaperçu, proposer une autre manière d'envisager la scène, par exemple.

Ces deux constats invitent à mon avis à se pencher sur le rôle précis qu'il convient d'assigner à la perception dans le jugement moral d'une part, et d'autre part à étudier notre capacité à adopter le point de vue d'un autre. En effet, si la perception revêt un rôle important dans le jugement moral, la question se pose de savoir comment traiter l'existence de *désaccords* entre les jugements moraux. Si on refuse une attitude qui s'accommode du désaccord en rejetant toute prétention d'objectivité au jugement moral, reste la question de savoir comment tenter de résoudre ou de comprendre le désaccord : l'incohérence des jugements n'est-elle qu'apparente, disparaissant pour un regard plus attentif ? est-elle réelle mais alors comment en rendre compte et trouver le point de vue correct ? Se mettre à la place d'autrui revêt une importance méthodologique : c'est en essayant de retrouver la logique de ce jugement, la manière particulière dont il propose de décrire la situation que peut s'élaborer une critique de nos jugements moraux.

Ces premières remarques expliquent les deux premières parties de mon travail, consacrées respectivement à la question de la perception (c'est la première partie) puis à la question du

point de vue dans le jugement moral (qui constitue donc la deuxième partie). La troisième partie me permet de décrire plus précisément, en m'appuyant sur la littérature, le rôle que revêt à mon avis l'imagination dans le jugement moral. Je tire dans la quatrième partie quelques conséquences de cette thèse pour l'espace politique.

Pour ce qui est de la première partie, consacrée à la perception, je m'y suis concentrée sur un corpus particulier qui est celui de la philosophie de langue anglaise contemporaine, et qui m'a renvoyé assez fréquemment à Aristote, qui en est une référence constante. Ce corpus me semblait à la fois séduisant et pourtant pas entièrement convaincant. Séduisant d'une part précisément par son effort pour saisir ce que Cora Diamond appelle la « phénoménologie » de notre jugement moral en mettant en lumière l'importance pour les sujets de la manière dont ils voient une situation. Les auteurs qui, comme Lawrence Blum ou Iris Murdoch, soulignaient que la perception est la matière même dont sont faits nos jugements moraux me semblaient toucher juste. Pourtant, ce qui ne me paraît pas totalement convaincant, c'est une certaine manière d'opposer la perception au jugement, en jouant une dichotomie classique qui ne fonctionne, à mon sens, pas tout à fait. J'ai donc cherché, en m'appuyant notamment sur les travaux de Martha Nussbaum, une conception de la perception morale qui ne suppose pas une ontologie faite de « qualités morales » un peu mystérieuses, mais une conception qui n'implique pas non plus d'antithéorie morale. La manière dont Martha Nussbaum reprend à son compte l'idée aristotélicienne selon laquelle « le discernement dépend de la perception » me paraît une manière plus équilibrée de comprendre comment s'articulent perception et jugements : nos jugements et expressions morales cherchent à expliciter, à critiquer, à donner cohérence à ce à quoi nous sommes d'abord sensibles. Loin donc de vouloir opposer jugement et perception, il me paraît plus juste et plus fécond d'y voir un *continuum* : nos jugements explicitent nos perceptions morales et se faisant les affinent et les précisent.

Une fois établie une version qui me paraissait acceptable de la perception morale, la question du point de vue est venue s'y articuler assez naturellement. En effet, si l'on admet que le jugement moral est affaire de vision, force est de constater que les désaccords abondent : les individus portent souvent des jugements moraux incompatibles. À moins d'adopter une thèse expressiviste, il convient donc de poser la question de savoir quel est le bon point de vue moral, à supposer qu'il y en ait un. D'où voit-on bien, quel est le bon point de vue, celui qui ne biaise pas, ne distord pas, ne masque pas ce qu'il y a à voir ?

Plusieurs conceptions s'affrontent sur la question de savoir comment concevoir ce bon point de vue : on peut le concevoir comme un point de vue non biaisé ; on peut le concevoir comme un jugement élargi et englobant ; on peut le concevoir comme le jugement qui incarne la position privilégiée sur la situation morale. Je me suis servie dans cette partie de théories fortes de la tradition philosophique – Adam Smith, Kant, Rousseau notamment – non pas dans l'illusion de pouvoir rendre totalement justice à ces auteurs dans l'espace de ces pages, mais pour chercher à formuler les différentes manières possibles de concevoir le point de vue moral droit.

Adam Smith m'a servi à illustrer une idée possible : celle selon laquelle, l'être humain ayant une tendance naturelle à l'égoïsme, le point de vue moral droit est celui d'un « spectateur impartial », capable d'accorder à chaque individu un poids qui lui revient. Kant illustre une procédure d'élargissement du jugement par universalisation. Dans ces deux cas, on cherchait le bon jugement moral comme un jugement capable de faire la synthèse de points de vue individuels nécessairement partiels, incomplets, biaisés.

Une manière radicalement différente de concevoir le bon point de vue moral consisterait au contraire à dire que l'impartialité ou l'effort de généralisation ne peuvent nous faire sentir des enjeux moraux que l'on ne peut ressentir que du point de vue du participants. Ce serait au

contraire dans un point de vue particulier et singulier, rendu sensible par la pitié ou la sympathie, que se trouverait la clé d'un jugement moral droit.

J'ai développé dans cette partie plusieurs critiques possibles de ces différents idéaux du point de vue moral, mais il me suffit ici d'insister sur un point : même à supposer que le bon point de vue moral soit celui, à la fois sympathique et parfaitement équitable, que le philosophe anglais Hare attribuait à son « Archange », la question se pose de savoir comment les êtres humains limités que nous sommes peuvent tenter de s'en approcher. Il me semble qu'à cet égard, l'idée qu'il faille nécessairement atteindre *un* point de vue parfaitement unifié est peut-être un idéal trompeur. Il me semble bien plus nécessaire, au moins dans un premier temps, d'essayer de s'approprier cette diversité de points de vue et de perspectives. De comprendre non seulement comment il est possible de se trouver physiquement dans une situation différente, mais encore comment il est possible d'aborder une seule et même situation avec des priorités, un sens de l'importance, qui fait saillir différents aspects moraux.

Autrement dit, si nous reconnaissons que nous ne disposons pas du point de vue de l'Archange, et que nous devons nécessairement porter nos jugements moraux en partant des capacités limités et des points de vue biaisés qui sont les nôtres, comment tentons-nous néanmoins de proposer une critique de nos jugements moraux ?

En d'autres termes, le problème est de savoir comment nous pouvons prendre au sérieux le champ lexical du point de vue et de la prise de rôle pour aller en direction d'un dialogisme véritable : Margaret Urban Walker soulevait que bien souvent, les philosophes qui ont évoqué cette capacité de se mettre à la place d'autrui ont en réalité proposé une description qui propose davantage de « penser *pour* l'autre » que de penser *avec* l'autre, perdant de ce fait l'intérêt essentiel de la théorie. Ce que j'avais en vue alors était un modèle du raisonnement moral qui le fasse reposer sur une polyphonie véritable et non simulée.

C'est ici qu'intervient à mes yeux l'idée importante de l'imagination morale, ou de la capacité à se mettre à la place d'autrui. L'imagination morale est cette capacité qui nous fait concevoir comment il est possible de construire une situation morale d'une autre manière. J'ai donc défini deux tâches principales pour ma troisième partie :

(a) Il s'agissait tout d'abord d'essayer tout simplement de montrer ce que j'entendais par « imagination » c'est-à-dire comment pouvait fonctionner cet effort particulier pour se mettre à la place d'autrui, à supposer qu'il existe même ;

(b) Il s'agissait ensuite de montrer pourquoi et en quoi un tel effort peut être important et même indispensable au raisonnement moral.

Pour dessiner un peu mieux ce que j'entendais par imagination morale, je me suis largement appuyée sur les travaux récents de psychologie de l'empathie, qui permettent de mieux comprendre comment les êtres humains réussissent à se comprendre. Le terme d'empathie me semble suspect, parce qu'il est souvent attaché à une capacité infra-langagière dont l'efficacité me semble se réduire à quelques cas comme, par exemple, la douleur physique violente. En revanche, l'idée que l'imagination, par l'intermédiaire du langage et de la narration particulière, est une manière de se mettre à la place d'autrui me semblait à la fois plus plausible, et fournir un fondement plus intéressant pour le jugement moral.

Ce qui me conduit à mon second point : pourquoi l'imagination serait-elle une faculté importante pour le jugement moral. Ce n'est pas parce que l'imagination serait toujours bonne, toujours faite dans une intention aimante, comme on l'a parfois suggéré : être un bon bourreau requiert une capacité développée de se mettre à la place d'autrui. Ce n'est pas non plus seulement parce que l'imagination morale de la situation d'autrui offre une manière de compenser une tendance humaine naturelle à l'égoïsme. Cela me paraît juste, mais encore insuffisant. C'est, plus radicalement, parce que nos concepts moraux comportent ce

que Cora Diamond a désigné comme une « dimension exploratoire » : c'est seulement en imaginant la diversité des situations que les êtres humains peuvent vivre que nous testons, critiquons, modifions, étendons et passons au crible nos concepts moraux et la manière dont nous les appliquons.

Adopter, par un effort patient d'imagination, le point de vue d'autrui, ce n'est donc pas non plus nous fondre à tel point dans sa vision morale que nous en devenons incapables de la critiquer : mais c'est comprendre quelles sont les choses qui revêtent de l'importance pour le sujet en question.

Cette idée explique la place que j'ai laissée dans cette troisième partie à la littérature. La fiction littéraire m'a en effet semblé fournir un miroir grossissant de cette capacité d'imagination morale. En lisant un roman en effet, et selon les procédés stylistiques déployés par l'auteur, nous sommes invités à imaginer des mondes moraux différents. L'effet n'en est pourtant pas de nous faire adopter sans sourciller la moralité des personnages de romans : mais l'effet des romans réussis est de nous faire voir « l'effet que cela fait », selon l'expression de Putnam, que d'être telle personne dans telle situation. Et, précisément, telle est bien l'information essentielle d'un jugement moral bien construit : il ne peut pas y avoir de jugement moral porté par des sujets humains sans conscience de « l'effet que cela fait » d'être tel ou tel participant.

Une des conséquences de cette troisième partie du travail était qu'il n'était pas tellement essentiel à un bon jugement moral de reposer sur un point de vue synthétique et unique. Cette synthèse me semble à la fois bien improbable et inutile. Plutôt que cette synthèse englobante, l'étape importante pour des êtres humains qui n'ont pas les capacités exceptionnelles de l'Archange de Hare me semble être de faire cette effort imaginatif pour comprendre la manière dont les différents participants d'une situation la lisent, et lui accordent de la valeur. Autrement dit, le bon jugement moral n'exige pas nécessairement que soit atteint un point de vue commun entre les participants. La quatrième partie de mon travail propose alors quelques réflexions dans le domaine de la philosophie politique, en se demandant comment il est possible de construire un espace politique commun en dépit de l'absence de point de vue moral commun. C'est en effet la situation qui est celle des démocraties libérales contemporaines : le pluralisme des visions du bien est une des raisons d'une vaste hétérogénéité de points de vue moraux. Est-il néanmoins possible de constituer un espace politique commun ?

La raison de ce prolongement en philosophie politique est simple : il m'a semblé que si ce que j'avais esquissé dans les trois parties précédents avait une quelconque pertinence, c'était vrai du jugement normatif en général, c'est-à-dire également des jugements sur le *juste*. Je me suis donc demandé comment une société qui souhaiterait organiser son espace politique de manière à produire des décisions justes devrait procéder. C'est évidemment une réflexion à l'ambition tout à fait limitée : je ne prétendais pas rendre compte du jugement ou de la décision politiques en général, mais simplement tirer quelques conséquences sur la manière dont il convient d'organiser l'espace public si on considère que ce que j'ai dit précédemment a quelque validité. La dernière partie a à l'évidence un caractère programmatique : je n'ai choisi que quelques directions dans un champ d'études colossal. J'ai donc choisi de me concentrer sur quelques éléments qui m'ont semblé particulièrement importants.

D'abord, le thème de l'importance politique de la discussion, développé en particulier par la philosophie habermassienne, peut être entendu dans un sens tout à fait radical : non seulement il n'y a pas de situation d'autorité qui permette de définir ce qui est juste autrement que par une discussion qui mette en lumière le meilleur argument, mais encore il est radicalement impossible de se substituer à la voix singulière.

Ensuite, alors que Habermas par exemple tend à comprendre l'expression pertinente dans l'espace public sur le mode de l'argumentation rationnelle, je crois au contraire essentiel d'insister, comme l'a fait Martha Nussbaum, sur l'importance de la narration dans l'espace public. La narration singulière ne vaut pas argument, assurément ; mais elle est le seul moyen de donner une expression et une existence politique aux situations que ne saisissent pas nos concepts politiques actuels. Si, comme j'ai essayé de le montrer, le raisonnement normatif est nécessairement pluraliste, il exige l'expression des voix des participants et il faut élargir notre conception de l'espace public pour y accueillir non seulement des expressions argumentatives raisonnables, mais également des expressions narratives particulières.

Ces quelques esquisses pourraient être largement prolongées et discutées. Notamment l'abondante discussion contemporaine sur le rôle de la diversité cognitive dans les démocraties pourrait être un des aspects de cet approfondissement.

J'ai donc cherché à indiquer à quel point notre conception du jugement normatif gagnerait à faire une plus large place à la perception et à l'imagination morale en mettant en valeur deux idées essentielles. (1) Tout d'abord, la perception morale peut être décrite sans adopter un point de vue nécessairement anti-théorique en morale : en dessinant un continuum entre perception et jugement on peut à mon avis bien mieux rendre justice à l'importance de la perception dans un raisonnement moral qui l'explicite ; (2) Deuxièmement, sur le plan politique, cette conception permet de donner une image de la manière dont nous chercher à établir un espace commun malgré un point de vue commun : l'effort pour se mettre à la place d'autrui offre une méthode pour atteindre pas nécessairement un consensus trop rapide ou factice, mais une véritable reconnaissance du pluralisme. S'il me semble illusoire de rechercher des critères extérieurs à nos discussions morales, cela ne conduit pas nécessairement à une position relativiste : il y a une force normative immanente inhérente à la discussion qui cherche à donner une voix commune aux points de vue singuliers.

Ces deux points supposent également, et c'est un point que j'aimerais développer dans des recherches à venir, qu'on peut penser autrement la distinction entre privé et public, philosophie politique et philosophie morale.

Merci de votre attention.